

Thème : S'évaluer, se vendre et savoir facturer

Date : Vendredi 18 juin 2021 de 9h30 à 12h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat / **Niveau : 1**

Objectifs :

- *Faire le point sur les principales dispositions légales et réglementaires et sur les obligations que doivent respecter la convention d'honoraires, la fiche de diligences et la facture*
- *Etudier la partie économique du cabinet et savoir calculer son coût de revient*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

- Evaluer les attentes et les besoins du client
- Se vendre en conformité
- Savoir facturer
- Le recouvrement des factures
- Connaître le coût de revient du cabinet

➤ **Moyens pédagogiques :** Cas pratique, conférence avec échanges interactifs et remise d'un support pédagogique lors de la séance.

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenante

Madame Nadine SERRES, Directrice de la formation à l'ANAFAGC

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
 - Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 80€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 40€ pour les avocats « jeune Barreau »
- Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2020 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECO A. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.